



PREFET DU NORD

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Commission de suivi de site ALFI DOUAI ET WAZIERS

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 6 juin 2018

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DESTOUCHES, Sous-préfet de Douai
Madame MILLEVILLE, Police nationale
Madame VINCOURT, Service du Renseignement Territorial
Monsieur SANTERRE, DREAL
Madame LEFEBVRE, DDTM
Madame LESTIENNES, Sous-préfecture de Douai

Collège "Exploitant"

Madame DUCELLIER, Directrice des sites ALFI Douai et Waziers
Madame JOLY, ALFI

Collège "Collectivités"

Monsieur MIA, CHSCT ALFI
Monsieur PICQUE, CHSCT ALFI
Monsieur SIMINSKI, mairie de Douai
Monsieur BEN SMIDA, Communauté d'Agglomération du Douaisis
Madame WOJKIEWICZ, mairie de Waziers
Monsieur DESMENEZ, adjoint au Maire de Sin-le-Noble

Collège « Riverains »

Monsieur MICHEL

Personnes qualifiées

Monsieur FRANÇOIS, SDIS 59
Monsieur JADAS, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Monsieur BELHANAFI, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS.....	3
II.	Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental des établissements ALFI Douai et ALFI Waziers pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
IV.	Questions et échanges.....	5
V.	S3PI : Campagne d'information du public 2019.....	5

I. Introduction du président de la CSS

M. DESTOUCHES indique en préambule que les sites de ALFI de Douai et de Waziers, du fait de leur caractère sensible, font l'objet d'un partenariat étroit avec les services de l'État.

II. Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature

M. DESTOUCHES annonce que les arrêtés préfectoraux de composition de cette CSS et de désignation du président du bureau sont en cours de renouvellement, car les précédents dataient de 2013-2014. Il souhaite pour sa part que ces arrêtés soient actualisés chaque année. La présidence de cette commission est le plus souvent l'objet d'un vote. Par défaut, le représentant de l'État assure cette présidence.

Par ailleurs, les services de police et du renseignement territorial sont désormais intégrés dans le collège des administrations.

Le contexte actuel de risques terroristes a conduit l'instance à intégrer les thématiques de sécurité dans les débats. Une campagne d'inspection des conditions de sécurisation a ainsi été menée par la DREAL sur les sites classés SEVESO.

M. BELHANAFI indique que le nouvel arrêté prévoit également la participation du Conseil départemental du Nord pour les questions de voirie, ainsi que celle de M. LEPAN de l'association MNLE. Les membres du bureau, désignés dans un acte signé par le président de la commission ont pour tâche d'élaborer l'ordre du jour.

M. DESTOUCHES précise que la présence des services de la Voirie Départementale est indispensable chaque CSS. Il note cependant une baisse de participation des services publics et rappelle à cet égard que leur présence est importante pour la qualité des échanges.

Mme DUCELLIER fait savoir par ailleurs qu'une voiture a stationné aux abords du site au mois de mars ou d'avril. Elle appartenait à un chasseur qui recherchait du gibier perdu. Il lui a été signifié de signaler sa présence et de se manifester au poste de garde pour tout stationnement sur le chemin longeant le site.

Mme DUCELLIER propose sa candidature à la présidence de cette CSS. *Madame DUCELLIER est désignée présidente de cette Commission de Suivi de Site.* Les nouveaux arrêtés de création de CSS et de nomination du Président prendront en compte les remarques ci-dessus.

III. Bilan d'activité et environnemental des établissements ALFI Douai et ALFI Waziers pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)

Le bilan d'activité est distribué à chaque participant. A la demande de Mme DUCELLIER, les membres seront invités à restituer leur dossier en fin de réunion, du fait d'éléments à caractère confidentiel.

Mme DUCELLIER indique que le conditionnement d'hydrogène gazeux a augmenté de 4 %, et la production de protoxyde d'azote a légèrement baissé.

Aucun accident n'a eu lieu sur le site en 2017 ni aucun incident potentiellement grave. Suite à un incident en 2016 sur le point de rejet d'eau, des travaux ont eu lieu grâce à une subvention de l'Agence de l'Eau, et les rejets sont à nouveau conformes à l'arrêté préfectoral depuis le mois d'octobre.

Les contrôles mensuels de la légionellose sur les tours aéroréfrigérantes et le rejet d'eau ont abouti à des résultats conformes, tout comme ceux portant sur les rejets dans l'air provoqués par les installations de combustion. Les rejets de protoxyde d'azote ont diminué de 23 % en 2017 (160 tonnes), soit une baisse de 40 % sur deux ans.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2017. Aucun exercice POI avec le SDIS n'a eu lieu en 2017. Des ateliers internes ont été organisés afin d'élaborer les fiches réflexes, ce qui a permis de valider le nouveau POI. Un exercice commun POI/SDIS sera organisé cette année.

L'arrêté du 20 novembre 2017 concernant les équipements sous pression sera mis en œuvre, et les installations concernées par le durcissement des exigences rubrique ICPE (gaz inflammables) sont déjà conformes. Aucune action n'est à prévoir également suite à l'arrêté concernant le rejet de substances dangereuses dans l'eau.

Le site de Waziers s'assure à travers plusieurs dispositifs appropriés que l'ensemble des intervenants des entreprises extérieures soit sensibilisé aux risques liés à l'activité du site

Une inspection de la DREAL en décembre 2017 sur la gestion des modifications a donné lieu à deux constats, mais aucune non-conformité. Un nouveau SGS comportant une politique de prévention des accidents majeurs plus détaillés a été envoyé à la DREAL.

M. DESTOUCHES s'interroge sur les mesures de vérification mises en œuvre concernant le personnel des entreprises extérieures.

Mme DUCELLIER répond qu'aucune vérification des antécédents judiciaires n'est effectuée. Les prestataires choisis sont habilités MASE-UIC. À Frais Marais, le poste de garde bloque l'arrivée des entreprises extérieures, qui doivent être prises en charge par le service de maintenance.

M. DESTOUCHES insiste sur l'importance de cette réflexion, car le contexte terroriste n'a pas épousé tous les scénarios possibles.

Mme VINCOURT indique que les demandes de criblage provenant de sites SEVESO passent par la préfecture.

Mme DUCELLIER ajoute que cette question s'est déjà posée, mais qu'aucune mesure n'a été prise, en l'absence de fondement juridique certain.

Mme VINCOURT confirme que la difficulté se posera afin de déterminer si ce type de situation permettra juridiquement de procéder à des vérifications.

Mme DUCELLIER s'interroge sur l'éventuelle obligation d'informer la personne concernée qu'elle peut faire l'objet de vérifications.

Selon M. DESTOUCHES, les pouvoirs publics doivent anticiper ces scénarios, et soulever ces questions. Il conviendra de définir une procédure concernant le criblage de personnes extérieures aux sites SEVESO.

Mme DUCELLIER déclare que cette problématique a été discutée lors du CHSCT élargi aux entreprises extérieures. Elle interroge M. DESTOUCHES sur la marche à suivre en cas de demande de vérification.

M. DESTOUCHES estime que cette procédure devra être créée et va prendre l'attache du Cabinet du Préfet pour qu'une réflexion soit engagée quant à une doctrine sur le criblage des personnes extérieures aux sites SEVESO.

Mme DUCELLIER abordera ces questions lors de la prochaine réunion « sécurité » de l'UIC. Elle poursuit sa présentation du bilan du site de Frais Marais : 83 plans de prévention ont été réalisés, et 390 000 euros ont été consacrés à la prévention et à l'amélioration de la sécurité, dont une grande majorité au gardiennage.

IV. Questions et échanges

M. MICHEL indique que les bruits émis lors des mises à l'air à Waziers ont été diminués grâce à la pose de silencieux, et que le bruit des machines reste à un niveau acceptable. Les riverains n'ont pas formulé de remarques particulières.

M. PICQUE répond qu'une étude est en cours pour identifier les sources de bruit, assortie des mesures prévues la semaine suivante.

M. JADAS indique que le SDIS n'a pas participé à un exercice à Waziers. Il propose une participation du SDIS aux ateliers internes à ALFI, afin d'aider à la réalisation des fiches réflexe, qui doivent de toute façon faire l'objet d'un avis du SDIS.

M. SANTERRE ajoute que le PPI du site de Waziers a été récemment renouvelé.

M. DESTOUCHES souligne qu'il est important en cas de POI de prévenir les autorités publiques, afin que celles-ci puissent être vigilantes et surveiller une éventuelle évolution négative.

Mme DUCELLIER précise qu'une liste de personnes à contacter est établie, mais qu'il est parfois difficile de joindre la préfecture et la sous-préfecture.

M. DESTOUCHES propose un doublement des numéros.

M. JADAS propose, en cas de POI, de faire appel à un officier de liaison, dont le rôle est aussi d'informer les autorités par le biais du CODIS.

M. DESTOUCHES s'enquiert des mesures de surveillance du site.

Mme MILLEVILLE précise que des patrouilles passent régulièrement. Les plans de sécurisations doivent être mis à jour.

Mme DUCELLIER présente brièvement la situation du site de Waziers : le système de commande à distance y est opérationnel depuis la fin 2017, et fonctionne bien. Un projet d'amélioration de l'automatisation du conditionnement sera relancé. Les dépenses de sécurité s'élèvent à 343 000 euros, ainsi qu'à 146 000 euros de crédits pour la liquéfaction et 312 000 euros pour la canalisation.

V. S3PI : Campagne d'information du public 2019

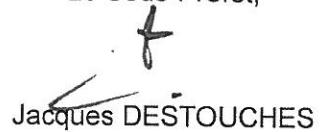
M. BELHANAFI rappelle que le S3PI propose aux sites SEVESO la distribution d'un document dans les zones « plan particulier d'intervention » détaillant les conduites à tenir en cas d'accident. Une nouvelle distribution est prévue pour 2019.

M. DESMENEZ demande si une plaquette adaptée aux malvoyants sera prévue.

M. BELHANAFI répond que ce type de support pourra être étudié pour la distribution prévue en 2019.

La séance est levée à 17 heures.

Le Sous-Préfet,


Jacques DESTOUCHES

